

# Pays d'Iroise : une enveloppe de 22 M€ pour l'assainissement

● Le conseil communautaire du Pays d'Iroise s'est réuni mercredi soir, à Lanrivoaré. Les budgets annexes primitifs ont été votés à l'unanimité. Principaux dossiers à l'ordre du jour : l'eau et l'assainissement.

## Eau

Les plans pluriannuels d'investissement pour la période allant de 2020 à 2026 ont été votés à raison de 10 M€ avec pour objectif d'agir sur la qualité de la ressource en eau (protection de captage, par exemple), via les leviers suivants : la mise en place d'un programme d'actions coordonné pour la protection de la qualité des eaux de baignade, le développement de la production d'eau de captage avec la mise en service du captage de Langoadec, des investissements dans les réseaux et installations existantes, la participation au financement de l'intercon-

nexion des réseaux, et la mise en place d'un schéma directeur.

## Assainissement

Sur les six ans à venir, une enveloppe globale de plus de 22 M€ est prévue pour l'assainissement collectif avec les mêmes objectifs que pour le service de l'eau. En 2020, 8 M€ sont allouées pour les travaux prioritaires. André Talarmin, le président de l'intercommunalité, a souligné que « les subventions diminuaient drastiquement. 80 % du coût des travaux seront financés par l'autofinancement ou l'emprunt ».

## Traitement des déchets

Plus d'1 M€ sont prévus en investissements, comprenant l'achat de deux camions pour 440 000 € et 100 000 € d'investissement dans les déchetteries. Les tarifs redevance

ménagère resteront stables.

Service portuaire. 832 543 € sont prévus pour l'année 2020 en investissement. La réalisation de l'aire de carénage sur le port de Lanildut est prévue début 2020.

## Nautisme en Pays d'Iroise

Investissement : 150 594 € pour le renouvellement de la flotte réalisé de manière récurrente. Côté tarif, une hausse de 2 % sera effectuée sur les tarifs publics et de 1 % pour la location de matériel en direction des associations.

## Pass commerce artisanat.

Le dispositif est renouvelé pour deux ans. 25 projets ont été soutenus en 2018-2019. 100 000 € sont mobilisés sur ces deux années. Un projet ne peut pas recevoir plus de 7 500 € de subventions.